GUIDE DE LA DEMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE CONSEIL AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES (CEF)

Programme d’Appui aux Dynamiques Productives

Date : octobre 2011

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS ET SIGLES

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE 4

1.2. EXPERIENCE DE L’EX-PADSE SUR LE CONSEIL DE GESTION 5

1.3. NECESSITE DE DEMULTIPLIER ET DE PERENNISER LE CEF 5

2. OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS

2.1. OBJECTIFS 6

2.2. RESULTATS 6

3. PRINCIPES DU CEF

4. DEMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DU CEF

4.1. CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES 8

4.2. ÉTAPES 8

4.2.1. Étape d’information et de sensibilisation 8

4.2.2. Étape de la pré-constitution des groupes 9

4.2.3. Étape de la définition des programmes de formation 9

4.3. AXES D’INTERVENTION 10

4.3.1. Axe Conceptuel 10

4.3.1.1. Élaboration des guides méthodologiques d’intervention 10

4.3.1.2. Constitution d’une base de données sur les références techniques et les référentiels technico-économiques 12

4.3.1.3. Mise au point des outils de gestion 12

4.3.1.4. Traduction des outils dans les langues nationales dominantes 13

4.3.2. Axe Renforcement des capacités des adhérents 13

4.3.2.1. Diagnostic des exploitations agricoles familiales 13

4.3.2.2. Appui-conseil aux adhérents 15

4.3.2.3. Autres appuis 17

4.3.3. Axe pérennisation 18

4.3.3.1. Pérennisation institutionnelle 18

4.3.3.2. Pérennisation par les acteurs 22

4.3.3.3. Pérennisation Financière 23

5. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU CEF

5.1. COUPLAGE ALPHABETISATION FONCTIONNELLE-CEF 26

5.1.1. Une méthodologie qui valorise les savoirs des adhérents 26

5.1.2. Une valorisation des Maîtres alphabétiseurs (MA) locaux 26

5.2. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PRESTATAIRES 27

5.3. MOBILISATION D’UN POOL DE COMPETENCES TECHNIQUES 29

5.4. PRISE EN COMPTE DE L’ASPECT GENRE 29

6. DISPOSITIF OPERATIONNEL

6.1. ACTEURS ET LEURS ROLES 30

6.1.1. Prestataires de services, Conseillers CEF et Animateurs Relais 30

6.1.1.1. Prestataires de services 30

6.1.1.2. Conseillers CEF 31

6.1.1.3. Les Animateurs Relais 33

6.1.1.4. Responsabilités de l’AR et du Conseiller 34

6.1.2. La CELCOR 37

6.1.3. Autres acteurs impliqués 37

6.2. MISE EN PLACE DES CONSEILLERS ET DES ANIMATEURS RELAIS 37

7. CONCLUSION

ABREVIATIONS ET SIGLES

**ABeC**  Association Béninoise des Cuniculteurs

**ADRAO** Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l’Ouest

**AfD** Agence française de Développement

**ANAB**  Association Nationale des Aviculteurs du Bénin

**ANAF** Association Nationale des Femmes Agricultrices de la FUPRO

**ANM** Association Nationale des Mareyeurs et Mareyeuses du Bénin

**ANPC** Association Nationale des Producteurs de Coton

**AR** Animateur Relais

**CCRB** Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin

**CdG** Conseil de Gestion

**CEF** Conseil aux Exploitations agricoles et Familiales

**CELCOR** Cellule de Coordination

**CeRPA** Centre Régional pour la Promotion Agricole

**CeCPA** Centre Communal pour la Promotion Agricole

**CGEA** Conseillers de Gestion des Exploitation Agricoles

**CIRAD** Centre International pour la Recherche Agricole et le Développement

**CP** Comité de Pilotage

**CPR** Centre de Promotion Rurale

**CRA CF** Centre Régional de recherche Agricole Coton et Fibre

**CT** Comité Technique

**DICAF** Direction de Conseil Agricole et de la Formation opérationnelle

**FA** Faculté d’Agronomie

**FDSS** Fonds de Développement des Services Spécifiques

**FSA** Faculté des Sciences Agronomiques

**FUPRO** Fédération des Producteurs

**GIP** Groupement d’intérêt Professionnel

**GFC** Groupe Focal Conseil

**GFC/se** Groupe Focal Conseil « sans enregistrement de données

**GFC/al** Groupe Focal Conseil « alpha »

**GFC/og** Groupe Focal Conseil « outils de gestion »

**GFC/rc** Groupe Focal Conseil « recyclage »

**IMF** Institution de Microfinance

**INRAB** Institut National de Recherche Agricole du Bénin

**IITA** Institut International Tropical de l’Agriculture

**IRC** Institut des Régions Chaudes

**LAMS** Lycée Agricole Mèdji de Sékou

**MAEP** Ministère de l’Agriculture de l’Elevage et de la Pêche

**MARI** Marge Après Remboursement des Intrants

**MAFAR** Maison de Formation Agricole et Rurale

**ONG** Organisation Non Gouvernementale

**OP** Organisation Paysanne

**PADSE** Projet d’Amélioration et de Diversification des Systèmes d’Exploitation

**PADYP** Programme d’Appui aux Dynamiques Productives

**PDC** Plan de Développement Communal

**PdT** Pédagogie de Texte

**SOFRECO** Société Française de Réalisation d’Etudes et de Conseils

**SCAC** Service de Coopération et d’Action Culturelle

**TSIEC** Techniciens Supérieurs en Inspection et en Education Coopérative

**UAC** Université d’Abomey Calavi

**UCP** Union Communale des Producteurs

**UE** Union Européenne

**UNIPAR** Université de Parakou

**URP** Union Régionale des Producteurs

**URP MC** Union Régionale des Producteurs Mono-Couffo

**URP OP** Union Régionale des Producteurs Ouémé-Plateau

**URPA AD** Union Régionale des Producteurs d’Anacarde Atacora Donga

**URPA ZC** Union Régionale des Producteurs d’Anacarde Zou-Collines

**ROPPA** Réseau des Organisation Paysannes Professionnelles Agricole

1. INTRODUCTION
	1. CONTEXTE

**Un environnement rural en forte évolution[[1]](#footnote-1)**

En Afrique au sud du Sahara, les deux dernières décennies sont caractérisée par : i) la mise en place des programmes d’ajustement structurel et le désengagement des Etats de certaines fonctions d’appui à l’agriculture, ii) l’accroissement de la population rurale qui induit une forte pression foncière, iii) les aléas climatiques et la dégradation des ressources naturelles ; iv) les fluctuations des prix des produits agricoles et v) d’autres effets liés à la mondialisation et à la globalisation.

**Des besoins de plus en plus variés et évolutifs des exploitations agricoles**

Dans cet environnement en perpétuelle mutation, le métier d’agriculteur devient de plus en plus exigeant et complexe. Les besoins des producteurs, notamment en termes de conseils sont de plus en plus variés et évolutifs, de plus en plus précis et pointus, selon que l’exploitation soit tournée ou non vers le marché.

La vulgarisation classique et généraliste caractérisée par l’approche « top down », n’arrive plus à répondre aux nouveaux besoins variés et diversifiés de l’agriculture familiale. Elle ne prend pas en compte le fonctionnement global des exploitations agricoles familiales. En effet, elle consistait en la diffusion de thèmes techniques et paquets technologiques éprouvés par des stations de recherche agricole à la communauté des producteurs sans tenir compte de leurs objectifs, besoins, atouts et contraintes individuels. De ce fait, les problèmes complexes comme la gestion de la fertilité des sols par exemple qui dépendent de plusieurs facteurs en interaction les uns avec les autres, n’ont pu être résolus.

Il ressort de ce qui précède la nécessité de recourir à des démarches de conseils adaptés aux spécificités des producteurs. C’est pour répondre à ce besoin, que l’approche Conseil aux Exploitations agricoles Familiales (CEF) a été initiée dans plusieurs pays d’Afrique du Centre et de l’Ouest dont le Bénin.

**Le Conseil aux Exploitations agricoles Familiales (CEF) : une démarche renouvelée de renforcement des capacités des producteurs**

Le CEF est une démarche globale de renforcement des capacités des producteurs et de leur famille qui prend en compte les aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux. Il vise à aller au-delà de la vulgarisation classique et repose sur des méthodes d’apprentissage et d’aide à la décision qui permettent aux adhérents, de mieux rationaliser leurs décisions grâce à une analyse de leur situation, le choix de leurs objectifs tant au niveau de l’exploitation que de la famille, la définition de leurs besoins, un suivi des activités et une évaluation des résultats. La finalité de la démarche CEF est de développer les capacités et responsabilités décisionnelles des producteurs, à travers une amélioration de leur perception des corrélations existantes entre décisions prises/pratiques, mises en œuvre et résultats obtenus.

* 1. EXPERIENCE DE L’EX-PADSE SUR LE CONSEIL DE GESTION

L’expérience béninoise en matière de CEF qui passe pour être la plus aboutie dans la sous-région a été menée grâce au concours financier de l’Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre de l’une des composantes du Projet d’Amélioration et de Diversification des Système d’Exploitation (PADSE) de 1998 à 2005.

Le CEF était initialement connu sous le nom du Conseil de Gestion (CdG) qui était davantage centré sur les outils comptables. Le concept « Conseil à l’Exploitation agricole Familiale (CEF)» a été introduit au cours de *«l’Atelier sous-régional sur le conseil aux exploitations agricoles d’Afrique de l’Ouest et du Centre »,* en novembre 2001 afin de prendre en compte l’entité famille, les innovations technologiques et les savoirs paysans dans le conseil en général.

*Pour tenir compte de la diversité des exploitations agricoles familiales, le PADYP utilisera le terme «Conseil aux Exploitations agricoles Familiales (CEF)».*

A travers des Groupements d’Intérêts Professionnels (GIP), un nombre important de producteurs a été initié à la compréhension des bases de la gestion des exploitations agricoles familiales. Ceci a favorisé une réelle prise de conscience, au niveau des dépenses, de la gestion du temps, de l’organisation du travail et de l’espace agricole ainsi qu’au niveau de la détermination des résultats (coûts, marges, etc.). Cette prise de conscience constitue un préalable indispensable à une évolution des pratiques. Les adhérents à cette approche, améliorent ainsi leur processus de prise de décision, en intégrant la prévision et la mesure dans la gestion de leurs activités.

Le Projet a ainsi contribué à :

* accompagner plus de 3000 adhérents à la démarche dans 29 communes, grâce à un réseau de 21 conseillers et 158 animateurs relais ;
* faire émerger parmi les adhérents, un nombre croissant de producteurs capables à la fois d’intensifier (par exemple passage de rendements en coton graine d’une tonne à deux) et de mieux gérer leurs exploitations ainsi que leur famille ;
* susciter chez les adhérents des demandes d’innovations, de conseils techniques (gestion de la fertilité des sols, amélioration de l’élevage, etc.) et de services spécifiques tels que l’accès à un crédit mieux adapté ;
* aider les adhérents à poser les problèmes des services prioritaires que doivent rendre les organisations de producteurs à leurs membres et à mettre en évidence les forces et faiblesses de leur gestion.
	1. NECESSITE DE DEMULTIPLIER ET DE PERENNISER LE CEF

Le CEF s’est révélé comme une démarche capable d’agir comme un des catalyseurs de tout le dispositif d’accompagnement des producteurs. Cependant le nombre d’adhérents reste encore insuffisant pour produire l’effet de seuil nécessaire à l’induction de tels changements qualitatifs et durables au niveau du monde rural. Par ailleurs, la dimension famille et l’aspect conseil n’étaient pas suffisamment pris en compte.

Ce besoin de poursuivre l’accompagnement des producteurs dans cette nouvelle approche a conduit à formuler le Programme d’Appui aux Dynamiques Productives (PADYP) avec comme principale composante le Conseil aux Exploitations agricoles Familiales. En continuité directe avec le précédent projet, le présent programme se propose de démultiplier le Conseil aux Exploitations agricoles Familiales (CEF) tout en élargissant le spectre des services apportés et en cherchant à mettre en place un dispositif pérenne. L’accent sera davantage mis sur le conseil proprement dit et la dimension familiale de l’exploitation.

1. OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS
	1. OBJECTIFS

L’objectif spécifique de la Composante est d’augmenter les revenus des producteurs agricoles à travers une contribution à l’amélioration de la gestion et de la productivité des Exploitations agricoles Familiales par une démarche d’aide à la décision et un conseil technico-économique pérennes.

Il s’agit de démarches de renforcement des capacités des producteurs et de leur famille basées sur une approche globale de l’exploitation qui prend en compte ses aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux.

L’objectif quantitatif est de toucher 18 000 adhérents au terme des 5 ans du programme. Ce public est majoritairement constitué de cotonculteurs, de producteurs d’ananas, de maraichers et de polyculteurs.

* 1. RESULTATS

Les résultats attendus de la mise en œuvre de la composante sont :

* R1 : la démarche, la stratégie, les méthodes et les outils de mise en œuvre du CEF sont améliorés ;
* R2 : un dispositif est mis en place et les conditions de sa pérennisation sont créées ;
* R3 : les capacités de gestion des adhérents sont renforcées à travers la rationalisation de leur processus de prise de décision ;
* R4 : les revenus des producteurs sont améliorés à travers une meilleure gestion de leurs facteurs de production et un renforcement de leurs capacités techniques.

Les principales réalisations attendues sont :

* 18 000 producteurs sont adhérents et accompagnés ;
* 75 conseillers sont recrutés et formés ;
* 525 animateurs relais (AR) sont identifiés, cooptés et formés.
1. PRINCIPES DU CEF

Ils reposent sur ceux du Livre blanc (Septembre 2007). En effet, ce document de référence du MAEP a été défini comme étant une plateforme nationale consensuelle de toutes les catégories d’acteurs du monde rural et sert de socle stratégique et méthodologique pour l’élaboration de la politique nationale en matière de conseil aux producteurs. Il est destiné en particulier à l’opérationnalisation du Plan d’Action du Conseil Agricole en vue de la définition des programmes et budgets à moyen et long terme dans ce domaine.

Le PADYP à travers sa composante CEF s’inscrit parfaitement dans cette logique. Les principes de base de mise en œuvre du CEF sont en cohérence avec ceux énoncés dans le livre blanc et énumérés comme suit : i) le principe de contractualisation ; ii) le principe de subsidiarité ; iii) le principe de complémentarité ; iv) le principe d’une adhésion libre et volontaire ; v) le principe de la confiance réciproque et vi) le principe de cofinancement.

1. DEMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DU CEF

Le PADYP s’inscrit dans une logique de conseils. La démarche du CEF/PADYP vise à satisfaire les demandes paysannes. Ces demandes seront identifiées, analysées et catégorisées selon les étapes ci-après de la démarche :

* 1. CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES

Le CEF développé par le PADYP est essentiellement destiné aux exploitations agricoles familiales qui représentent la grande majorité de la population rurale.

La démarche du PADYP tend à contribuer à la réduction de la pauvreté en s’appuyant sur un processus de prise de décision qui appelle la conscience, l’observation et l’analyse de la situation de l’exploitation et des facteurs du milieu.

Les appuis proposés par le PADYP sont définis en lien avec les producteurs concernés et leurs organisations professionnelles dans un souci d’appropriation et de pérennisation. Plusieurs étapes jalonnent l’accompagnement dans les processus de prise de décision.

* 1. ÉTAPES

C’est en tenant compte de ces préalables que les étapes ci-après sont proposées :

* + 1. Étape d’information et de sensibilisation

Par le biais des OP concernées, il est organisé des réunions de village pour présenter le CEF en mettant l’accent sur ses antécédents au Bénin, ses retombées et ses contraintes.

Après avoir reçu une formation de base à la démarche CEF et à son contenu, les conseillers consacreront une période d’un mois pour informer et sensibiliser les producteurs des communes ciblées afin d’identifier ceux intéressés par une éventuelle adhésion en échangeant sur les domaines d’application du CEF[[2]](#footnote-2). Un accent particulier sera apporté pour présenter l’intérêt de la démarche aux populations les plus vulnérables (femmes, jeunes, groupes minoritaires, etc.) en vue de renforcer leur résilience aux différents aléas et de faciliter le développement et la pérennisation de leurs activités.

Les plus importants domaines d’applications du CEF se présentent comme suit :

* la gestion des flux et des stocks ;
* la gestion de la trésorerie ;
* la gestion des ressources humaines ;
* le choix des productions et la comparaison des performances technico-économiques ;
* la promotion de l’innovation ;
* l’accès aux intrants et la commercialisation de la production ;
* le financement de l’exploitation ;
* la gestion de la fertilité des terres.

Ces domaines constituent des thèmes de causeries et d’échanges sur lesquels les futurs adhérents feront part de leurs attentes, de leurs objectifs et de leurs préoccupations.

Les séances successives d’échange doivent être organisées de telle sorte qu’une progression en termes de clarifications et de précisions soit enregistrée dans la formulation par les adhérents de leurs attentes, objectifs et priorités.

Cette étape s’achève par la détermination des catégories d’attentes, à établir en lien avec les futurs adhérents.

La sensibilisation des non adhérents à la démarche se poursuivra tout au long du Programme.

* + 1. Étape de la pré-constitution des groupes

Les mises en forme des attentes des futurs adhérents seront exploitées pour la formation des premiers groupes. Ces groupes appelés «**Groupes Focaux de Conseils** (GFC)» sont constitués de 25 à 30 adhérents volontaires qui décident d’adhérer librement au CEF.

La dénomination «Groupes Focaux de Conseils» vient de ce que les membres d’un même groupe partagent des objectifs communs ou très voisins et, de ce fait, offrent une homogénéité dans les demandes en conseils. Les conseils, focalisés sur les objectifs et attentes du groupe revêtiront la forme et le contenu dictés par les attentes des adhérents. A l’évidence, cette approche paraît mieux prendre en compte la diversité des situations entre les groupes tout en permettant une certaine homogénéité à l’intérieur d’un même groupe.

Il sera considéré que, pour privilégier l’harmonisation des objectifs, les membres d’un même GFC ne doivent pas forcement appartenir à une même OP de base mais le rattachement à ces OP facilitera l’appropriation et la pérennisation du dispositif. Toutefois, le PADYP en collaboration avec la FUPRO, les prestataires et les différentes OP des localités concernées, définiront quels doivent être les liens entre ces OP et les GFC.

Par ailleurs, les GFC sont appelés à jouer un rôle de collecte et d’harmonisation des demandes de concours de leurs membres sur le Fonds de Développement des Services Spécifiques (FDSS). Plus les demandes seront homogènes et plus efficace sera l’appui que le PADYP pourra apporter.

Les GFC seront constitués dès que possible mais des ajustements dans leur composition seront d’autant plus nécessaires au démarrage des activités (3 à 6 mois) que ce sera une période de clarification et d’apprentissage mutuel pour les conseillers, les animateurs relais et les adhérents sur la mise en œuvre de la démarche.

* + 1. Étape de la définition des programmes de formation

Des attentes et des groupes correspondants y afférents, se déduiront les principaux axes de formation ainsi que les outils.

Comme il se dégage des développements ci-dessus, la démarche CEF du PADYP part des échanges avec les intéressés pour aboutir à la définition des modules de formation. Cette évolution porte en elle les principales avancées ci-après :

* la souplesse de l’appui qui est proposé et dont la conception (en termes de contenu et de forme) est dictée par les demandes des adhérents ;
* l’abandon du caractère scolaire des conseils qui ne comportent plus de niveaux consécutifs et rigides dans le déroulement des formations et qui apparaissent davantage comme un processus ;
* la prise en compte et la valorisation des savoirs paysans qui permettent de les faire évoluer vers des pratiques mieux raisonnées ;
* une certaine garantie de l’appropriation et de la pérennisation des acquis prévisibles du CEF grâce à une démarche participative dès le départ.

Les programmes de formation ne seront pas donc pas uniformes mais adaptés aux attentes diversifiées et priorisées des adhérents. Le contenu des formations et les outils d’appui à la rationalisation des décisions seront, pour leur part, conçus dans un souci de simplification et différenciés en prenant en compte les quatre catégories d’adhérents qui constitueront les GFC :

* GFC/se : Les adhérents non alphabétisés qui veulent disposer de conseils sans tenir les supports d’enregistrement de données sur des thèmes spécifiques.
* GFC/al : Les adhérents non alphabétisés qui souhaitent s’investir dans l’apprentissage d’outils de rationalisation des décisions. L’alphabétisation fonctionnelle sera une composante importante du programme de travail de ces groupes.
* GFC/og : Les adhérents déjà alphabétisés qui souhaitent disposer d’outils de gestion d’une exploitation et les maîtriser pour mieux rationaliser leur prise de décision.
* GFC/rc : Les adhérents CEF de l’ex-PADSE qui n’ont besoin que d’un recyclage et/ou d’un complément de formation pour mieux exploiter les outils requis.

Il faut toutefois bien considérer que tous ces groupes disposeront de conseils techniques et que la catégorisation des adhérents ne vise qu’à faciliter la constitution de groupes homogènes par rapport i) aux thèmes sur lesquels ils souhaitent que le conseil soit focalisé, ii) à la maitrise acquise des outils de conseil (dont la lecture, l’écrit et le calcul) et iii) au degré de maitrise qu’ils veulent acquérir. Les GFC constitués ne seront donc pas figés sur la durée du programme. Il importe de prendre en compte l’évolution de chacun des individus qui constituent un groupe tant au niveau de sa demande en conseil qu’au niveau de maîtrise, acquise et souhaitée, des outils.

Après la période d’ajustement initiale, à la constitution des groupes, il est pressenti que ces derniers seront relativement stables pour une période de 2 ans notamment en raison des affinités et de l’esprit de groupe qui vont se créer au sein d’un GFC. Les évolutions différenciées des attentes des membres d’un même groupe devraient cependant conduire à une restructuration des groupes au bout de cette période.

* 1. AXES D’INTERVENTION

La démarche d’intervention du CEF repose sur trois principaux axes stratégiques à savoir :

* + 1. Axe Conceptuel

L’axe conceptuel prend en compte l’élaboration des méthodes, des stratégies et des outils de mise en œuvre du conseil. Dans ce cadre, des guides méthodologiques et outils d’intervention seront mis à disposition des conseillers et des animateurs relais.

* + - 1. Élaboration des guides méthodologiques d’intervention

Les premiers guides élaborés se présentent comme suit :

* guide de diagnostic des exploitations agricoles familiales ;
* guide de mise en place des Groupes Focaux de Conseil (GFC) ;
* guide d’initiation aux bases de la gestion et d’accompagnement des exploitations agricoles familiales ;
* guide pratique de demande de concours sur le Fonds de Développement des Services Spécifiques (FDSS).

**Guide de diagnostic des exploitations agricoles familiales**

Le diagnostic permettra aux conseillers de bien connaitre le fonctionnement des exploitations agricoles de leurs zones d’intervention et d’identifier les principales problématiques auxquelles sont confrontés les producteurs.

Ce diagnostic servira de base à l’élaboration d’une typologie sommaire des exploitations agricoles de la zone concernée qui visera à caractériser les systèmes de production et de commercialisation des produits ainsi que les principales préoccupations des producteurs en vue de faciliter la constitution de groupes homogènes d’adhérents.

Ces informations pourront éventuellement être complétées ultérieurement par l’élaboration de monographies villageoises qui permettront d’améliorer la pertinence du conseil et la connaissance du milieu rural des zones d’intervention du programme. Un guide spécifique sera mis à la disposition des Conseillers à cet effet.

**Guide de mise en place des Groupes Focaux de Conseil (GFC)**

Ce guide s’adresse aux conseillers. Il donne des indications sur les différentes étapes à suivre pour constituer les GFC soit :

* information et sensibilisation sur les objectifs et la démarche CEF du PADYP ;
* détermination participative des thématiques de constitution des GFC ;
* recueil des demandes d’adhésion libre et volontaire ;
* critères de répartition des adhérents dans les GFC dans un objectif d’homogénéité ;
* organisation et fonctionnement des GFC.

**Guide de gestion et d’accompagnement technique des exploitations agricoles familiales**

Ce guide a pour objectif d’aider le conseiller à mettre en œuvre une démarche progressive et cohérente d’accompagnement des producteurs en CEF. Il traite des éléments ci-après :

* progression dans la mise en œuvre de la démarche ;
* outils de sensibilisation et de formation des adhérents aux bases de gestion des exploitations agricoles familiales ;
* suivi des adhérents ;
* référentiels technico-économiques des principales productions ;
* itinéraires techniques des principales spéculations de chaque zone d’intervention ;
* analyse de la gestion des ressources de l’exploitation et des résultats technico-économiques ;
* conseils de gestion et conseils technico-économiques ;
* dispositifs groupés d’approvisionnement en intrants et de commercialisation des produits ;
* projets individuels des adhérents et conseils stratégiques (conseil à l’équipement, conseil à la gestion de la fertilité des sols, etc.).

Etant donné la masse d’informations et d’outils qui devrait être mise à la disposition des conseillers pour apporter leur appui dans tous les domaines relatifs aux activités des exploitations agricoles familiales et à leur gestion, ce guide sera élaboré progressivement. Il sera constitué de fiches synthétiques, à regrouper dans un recueil, qui seront conçues et distribuées en priorisant les thèmes à développer en fonction des besoins et attentes des conseillers et des adhérents.

Les fiches idoines seront traduites en langues nationales pour les AR. afin de servir de support dans leur fonction « relais des conseillers » mais aussi comme marque de reconnaissance de l’appui qu’ils apportent à la mise en œuvre du programme.

**Guide pratique de demande de subvention (FDSS)**

Un Fonds de Développement des Services Spécifiques est mis en place pour les demandes d’appui diverses au profit des adhérents. Afin de faciliter la présentation des projets des adhérents (et des OP de base), un guide pratique de formulation sera mis à la disposition des conseillers. Ce guide comprend entre autres :

* les objectifs du FDSS ;
* les actions éligibles ;
* les demandeurs éligibles ;
* le formulaire de présentation des demandes de subventions ;
* les modalités d’introduction de dossier, d’obtention de subventions et de justification des fonds alloués.
	+ - 1. Constitution d’une base de données sur les références techniques et les référentiels technico-économiques

La Cellule de Coordination (CELCOR) procédera à une collecte des informations techniques qui sont soit des résultats issus des stations et programmes de recherche agronomique ou des résultats d’expérimentation endogènes réussis. Ce sont des normes admises dans des domaines précis (production animale, production végétale, transformation agroalimentaire, élevage etc.) présentées généralement sous formes de fiches techniques auxquelles les conseillers feront référence pour accompagner les producteurs dans leurs différentes activités.

Pour ce faire, les structures étatiques (INRAB : Institut National de la Recherche Agricole, centres de formation agricole, ADRAO : Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l’Ouest, services de vulgarisation), les Projets/Programmes, les fermes de référence, les promoteurs privés seront approchés afin qu’ils mettent à la disposition de la CELCOR des informations fiables et exploitables par les adhérents.

Par contre, les référentiels technico-économiques (le rendement, la marge brute, la marge après intrant, le compte de résultat, le coût de production par activité de production, etc.) sont des résultats générés à partir des données d’un échantillonnage des exploitations agricoles d’une même localité qui sont utilisées pour alimenter les réflexions dans les processus de prise de décision lors des entretiens individuels et de groupes.

Ces différentes informations permettront d’élaborer les fiches synthétiques, techniques et technico-économiques, qui feront partie du guide de gestion et d’accompagnement technique des exploitations agricoles familiales. Ces mêmes informations pourront être utilisées par les organisations de producteurs pour sensibiliser leurs mandants qui ne pratiquent pas la démarche CEF.

* + - 1. Mise au point des outils de gestion

Ces outils sont des supports de gestion qui seront mis à la disposition des adhérents au besoin et selon la complexité des décisions de gestion à prendre.

Un nombre important d’outils de gestion des exploitations agricoles a été mis au point au cours du PADSE. Ces outils seront améliorés et adaptés aux besoins spécifiques des différents types de GFC pour servir de supports aux animations et à l’accompagnement des adhérents. Chaque adhérent utilisera ainsi la gamme d’outils qu’appellent ses besoins et ses capacités.

La mécanisation agricole par traction animale ou motorisée, la transformation des produits et l’élevage font aujourd’hui l’objet d’un intérêt de plus en plus accru des adhérents. Pour les accompagner, des outils seront proposés par la CELCOR et construits en lien avec les acteurs concernés.

* + - 1. Traduction des outils dans les langues nationales dominantes

Le PADYP ambitionne d’atteindre à terme 18 000 adhérents. L’expérience du PADSE a montré que l’accompagnement des adhérents en langues nationales constitue un canal indispensable pour la démultiplication du CEF. C’est pourquoi, le guide d’initiation aux bases de gestion et d’accompagnement des exploitations agricoles familiales sera traduit dans les cinq langues nationales dominantes retenues : le Mina, le Fon, le Yoruba, le Bariba et le Dendi ainsi que le Boo et le Peulh qui sont requis pour accompagner les populations concernées.

Les adhérents, les AR et les maîtres alphabétiseurs qui étaient dans le dispositif seront mis à contribution pour rendre opérationnelles et effectives ces traductions.

* + 1. Axe Renforcement des capacités des adhérents

Les éléments élaborés de façon conceptuelle seront utilisés pour renforcer les capacités des adhérents en prenant en compte l’ensemble de la situation d’une exploitation. Pour cet axe « renforcement de capacités des adhérents » la démarche CEF du PADYP consiste à chercher à développer, en dialogue avec le paysan, un cheminement d’amélioration qui peut s’étendre sur plusieurs années.

Ce cheminement passera par les actions présentées ci-après qui pourront être mises en œuvre de façon concomitante.

* + - 1. Diagnostic des exploitations agricoles familiales[[3]](#footnote-3)

Le diagnostic d’une exploitation agricole prend en compte trois aspects :

* les objectifs de l’exploitation agricole familiale qui comprend l’adhérent et sa famille ;
* l’analyse des moyens de production de l’exploitation familiale ;
* l’analyse de l’environnement dans lequel se trouve l’exploitation familiale.

**Objectifs de l’exploitation familiale**

L’exploitation agricole familiale est guidée par un projet ; et les activités qu’elle développe sont en conformité avec ses objectifs de même que les grandes décisions d’investissement et de développement de l’exploitation. Ces objectifs sont souvent multiples, contradictoires et parfois peu explicites. *Zoundi (2003)* présente une typologie en trois catégories suivant les objectifs des exploitations agricoles familiales qui rejoint celle réalisée au Burkina Faso par Dugué (1986). Il s’agit :

* Type 1 : exploitations agricoles orientés vers le marché : recherche de revenu et capitalisation ;
* Type 2 : exploitations agricoles qui sont juste dans une position intermédiaire : auto subsistance alimentaire et recherche de revenu ;
* Type 3 : exploitations agricoles qui recherchent l’autosuffisance alimentaire. Certaines exploitations qui sont dans cette catégorie subissent parfois un processus de décapitalisation et disparaissent.

Deux autres types sont également rencontrés : i) les exploitations agricoles dont le chef d’exploitation est âgé et dont l’un des objectifs principaux est l’occupation d’un espace qu’il pourra transmettre à ses descendants (capitalisation foncière) et ii) les exploitations agricoles dont le chef d’exploitation est un salarié (employé, fonctionnaire) qui recherche un complément de revenus et prépare sa retraite en implantant des spéculations arboricoles.

Plusieurs facteurs justifient les objectifs prioritaires de l’exploitation (Brossier et *al*. 1991) : i) la taille de l’exploitation ; ii) ses capacités et ses moyens ; iii) son degré d’insertion au marché ; iv) les opportunités offertes par son environnement, etc. Par contre, selon la théorie de la hiérarchie de Maslow (1954), ce sont les facteurs liés aux besoins prioritaires du groupe familial qui façonnent les objectifs prioritaires de l’exploitation. En effet, les agriculteurs économiquement défavorisés vont centrer leur priorité sur l’autosuffisance et sur la sécurité alimentaire, alors que ceux qui jouissent d’une certaine sécurité financière vont accorder plus d’importance aux besoins sociaux et d’estime.

Le diagnostic sur la base de ces trois principaux types, tout en gardant en mémoire les deux autres types mentionnés, doit permettre au conseiller CEF de mieux cerner le profil de l’exploitation en termes d’objectifs afin de mieux définir la nature de l’accompagnement à lui proposer.

Il faut souligner qu’à l’intérieur de chaque type, il peut exister une gamme variée de ménages en termes de moyens (taille, foncier, finances, etc.), d’activités, de dépendance par rapport aux sources de revenus hors exploitations.

**Analyse des moyens de production de l’exploitation familiale**

Les moyens de production, objet de l’analyse, sont les facteurs de productions suivants :

* le foncier ;
* les équipements et le matériel ;
* le capital financier ;
* le travail.

L’analyse des moyens existants vise à répondre aux questions ci-après : Sont-ils bien adaptés ? Sont-ils valorisés ? Ou au contraire sont-ils sous-exploités ? L’analyse porte non seulement sur les moyens existants mais aussi sur les évolutions possibles en fonction de l’environnement de l’exploitation agricole familiale et des objectifs propres au chef d’exploitation.

**Analyse de l’environnement de l’exploitation agricole familiale**

L’analyse de l’environnement porte sur les opportunités et les contraintes qui peuvent influencer l’exploitation agricole. Les composantes de l’environnement sont notamment :

* le milieu naturel (climat, sols, disponibilité foncière, etc.) ;
* le marché (débouchés et prix des produits, disponibilité et accessibilité des intrants, etc.), sa volatilité et les modes de commercialisations des produits ;
* le milieu social et institutionnel ainsi que les structures d’accompagnement (organisations paysannes, projets, ONG, etc.).

L’analyse des composantes de l’environnement portera également sur les systèmes d’exploitation agricoles et le système agraire de la zone d’intervention du conseiller en prenant en compte le saltus (approvisionnement en bois et zones de pâturage).

En conclusion, le diagnostic des exploitations agricoles permettra aux Conseillers de connaître leurs objectifs, leurs atouts, leurs potentialités et les contraintes techniques, sociales, économiques et environnementales qui sont les leur. Ces éléments lui permettent de constituer les GFC.

* + - 1. Appui-conseil aux adhérents

Les objectifs de l’exploitation agricole familiale, l’analyse de ses moyens de production et de son environnement sont indispensables à un appui-conseil pertinent.

Cet appui-conseil vise à améliorer les processus de prise de décisions des adhérents. Ansoff (1965) suggère de classer les décisions prises par les exploitations agricoles familiales en 3 types :

* les décisions courantes prises au jour le jour fondées sur le savoir-faire de l’exploitant. Il vise à résoudre des problèmes tels que le contrôle des ravageurs, la gestion de la main d’œuvre, la gestion de la trésorerie (notamment pour l’implication dans les réalisations à caractère social), la gestion des réserves alimentaires ;
* les décisions tactiques moins fréquentes que les précédentes et souvent réversibles : assolement, rotations, conduite technique d’une activité de production végétale ou animale ;
* les décisions stratégiques engageant l’avenir de l’exploitation se rapportent par exemple à l’investissement dans la culture attelée, achat de la terre, installation de cultures pérennes. Ces décisions sont peu fréquentes et souvent irréversibles.

**Accompagnement des exploitations agricoles dans les décisions courantes : conseils techniques et initiation des Adhérents aux bases de gestion**

Le conseil technique et le renforcement de capacité du dispositif consistera en :

* la sensibilisation : elle consiste à amener les nouveaux adhérents à prendre en compte la prévision dans la gestion des problèmes tels que la sécurité alimentaire, la trésorerie, la main d’œuvre, la commercialisation des produits, etc. Cette sensibilisation se déroulera en groupe.
* l’initiation et formation à l’utilisation des outils de gestion en matière de :
* collecte de données : inventaire, caisse, flux mensuels de trésorerie, stocks de produits et d’intrants, suivi parcellaire, utilisation de la main d’œuvre, prélèvements familiaux, etc. ;
* prévisions : plan de campagne, budget de trésorerie, compte d’exploitation prévisionnel, besoin en fonds de roulement, etc. ;
* synthèse : flux mensuels de trésorerie, fiches de synthèses mensuelles, bilan d’ouverture et de fermeture, compte de résultat, etc. ;
* analyse et résultats essentiellement basés sur des indicateurs de performances : coût de production, marge après remboursement des intrants, marge brute, rémunération de la journée de travail, etc.
* l’animation des thématiques pertinentes pour le GFC : favoriser les échanges entre exploitations au sujet des problèmes techniques et commerciaux rencontrés en valorisant les savoirs endogènes ;
* l’organisation des visites échanges entre producteurs : ces visites peuvent se dérouler entre exploitations membres du GFC, entre GFC dans la même localité ou en dehors du GFC. Le but de ces visites est de permettre aux adhérents d’apprécier le résultat généré par certaines technologies appliquées par leurs pairs et qu’ils pourront tester eux-mêmes. Ces échanges entre producteurs favoriseront et encourageront la valorisation des savoirs locaux et les innovations endogènes. En raison de la dynamique qu’elles incarnent, ces visites seront fréquentes au cours de la mise en œuvre du PADYP : 1 visite d’un groupe d’une vingtaine d’adhérents par conseiller et par an. Les adhérents qui ont l’opportunité de prendre part à ces visites en dehors du GFC organiseront, de façon systématique, des séances de restitution à l’endroit de leurs autres pairs ;
* aux formations techniques : les formations techniques seront généralement dispensées par les conseillers, avec, le cas échéant, une éventuelle démultiplication par les animateurs relais dans les cas appropriés.

En effet, une mission de recensement des besoins de formation technique des adhérents sur l’ex-PADSE en 2007 a identifié 22 thèmes en production végétale, 3 thèmes en production animale et 4 thèmes sur la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Ces thématiques seront actualisées et feront l’objet des modules de formation pour les adhérents qui auront formulé des besoins et attentes dans ces différents domaines.

Il sera cependant envisagé de dispenser certaines formations techniques, difficiles à maîtriser tant que les conseillers ne seront pas suffisamment expérimentés, par des prestataires spécifiques qui seront mobilisés soit dans le cadre général des activités du CEF, soit en utilisant les ressources du FDSS. L’organisation de ces sessions et le mode de démultiplication seront fonction de l’ampleur, de la complexité et de la spécificité de la demande ;

* la recherche d’accompagnement : le PADYP mettra en place une recherche d’accompagnement pour alimenter le conseil technique aux adhérents. Il s’agira, à partir des problèmes techniques identifiés, de tester dans des exploitations agricoles volontaires des solutions proposées par la recherche. Des contrats de partenariats seront passés avec des institutions de recherche nationales pour conduire ces activités. Les résultats issus des expérimentations concluantes seront diffusés par le biais des visites d’échanges, des médias ou feront l’objet de formations techniques.

**Accompagnement des exploitations agricoles dans les décisions tactiques :**

Ce type d’appui-conseil a pour but d’aider les adhérents à faire des projections à l’échelle d’une campagne, qui restent en adéquation avec leur stratégie à moyen terme, en vue de la satisfaction des besoins monétaires et non monétaires. Le conseil technico-économique vise à amener les adhérents à fixer : i) les objectifs de la campagne ; ii) choisir les spéculations ; iii) retenir l’assolement ; iv) évaluer les besoins et les disponibilités en facteurs de production.

Le conseil technico-économique se fera à travers : i) les animations de groupe ; ii) le suivi individuel des exploitations agricoles et iii) les formations.

* Les animations de groupe consistent à restituer les résultats technico-économiques générés au sein des exploitations qui seront analysés et capitalisés au travers de base de données et à échanger avec les adhérents en s’appuyant sur des références technico-économiques produites par les structures de recherche. Ces animations créent une véritable dynamique de groupe et permettent aux adhérents ayant de faibles performances d’améliorer leurs pratiques à partir des résultats des autres producteurs.
* Le suivi des exploitations agricoles vise à restituer et à analyser les résultats de l’exploitation et à proposer des conseils appropriés. Il permet également d’identifier et de suggérer des solutions idoines aux problèmes liés à l’utilisation des supports de gestion.
* Les formations, quant à elles, seront axées sur les outils correspondant à ce type de conseil.

**Accompagnement des exploitations agricoles dans les décisions stratégiques**

Ce type de conseil est de type individuel. Il considère les objectifs à moyen terme des adhérents et leurs projets d’investissement. L’appui du conseiller permettra à l’adhérent de mieux définir sa vision à long terme, ses objectifs à moyen terme et l’adéquation des décisions tactiques et courantes avec ces derniers. La démarche de conseil à l’investissement comprend un diagnostic approfondi de l’exploitation agricole, une étude du projet d’investissement et le suivi de la mise en œuvre de ce projet. Ce type de conseil fera intervenir un ensemble d’outils (collecte, synthèse, prévision et analyse) destinés à recueillir le maximum d’informations sur le fonctionnement de l’exploitation afin de mieux préciser les contours du projet d’investissement, sa faisabilité et sa pertinence stratégique.

* + - 1. Autres appuis

En dehors des besoins en appui-conseils susmentionnés, le programme envisage d’apporter les appuis suivants aux adhérents. Il s’agit notamment : i) de faciliter l’accès aux ressources du Fonds de Développement des Services Spécifiques et l’élaboration de dossiers de demande de crédit auprès des Institutions de Micro-finances (IMF) ; ii) de fournir un appui à la commercialisation groupée des produits et des informations sur les opportunités de marchés ; iii) d’informer sur les autres sources de financement disponibles et iv) d’appuyer l’élaboration des plans d’affaires.

Enfin, le Bénin vient de se lancer dans un vaste programme de motorisation agricole. Près de 390 tracteurs, 300 faucheuses et 250 motoculteurs constituent le premier lot de matériels réceptionnés et mis à la disposition des agriculteurs. Le PADYP, pour sa part, se propose de développer des supports de gestion en termes de suivi technique et économique de ce type d’équipements.

Le PADYP se propose, en lien avec le Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole (PPMA), au Bénin d’exploiter, le cas échéant, les résultats de cette opération pour enrichir la réflexion des exploitants agricoles notamment pour étayer leur décision quant à l’opportunité d’acquérir ce type de matériel ou de développer la culture attelée en prenant en compte les caractéristiques de leurs exploitations.

* + 1. Axe pérennisation

La pérennisation peut être considérée sous trois angles :

* la pérennisation institutionnelle ;
* la pérennisation par les acteurs ;
* la pérennisation financière.
	+ - 1. Pérennisation institutionnelle

Elle vise à faire approprier, pour l’inscrire dans la durée, le CEF par une institution qui, elle-même, jouit d’un statut qui lui confère une certaine longévité.

**Articulation CEF-FUPRO et avec les autres OP**

* Choix de la Fédération des Unions de Producteurs (FUPRO)

La proposition du choix de la FUPRO se justifie par un certain nombre de considérations :

* la FUPRO est le réseau le plus important de producteurs agricoles au Bénin ;
* en plus des six (06) URP, elle comprend : l’ABeC[[4]](#footnote-4), l’ANAB, le CCRB, l’ANAF, l’ANM, et l’ANPC ;
* l’agriculture familiale est le modèle de l’agriculture défendue par la FUPRO qui est membre du ROPPA ; le CEF est une approche transversale qui prend en compte la globalité des activités de l’exploitation familiale ;
* la formation professionnelle du producteur agricole est l’un des axes du plan stratégique de la FUPRO ;
* l’objet de la faîtière est de « fournir aux organisations membres, les renseignements de tous ordres, notamment technique, économique sociale, juridique et fiscale pour lesquels elles jugeraient nécessaires de la consulter, de renforcer les capacités techniques, managériales et de représentation des OP membres»
* la FUPRO dispose déjà d’une bonne expérience de mise en œuvre d’activités avec des partenaires tels que la Banque Mondiale, l’Union Européenne, la Coopération française (AFD, SCAC), la Coopération Néerlandaise, etc. ;
* deux URP, membres de la FUPRO ont déjà mis en œuvre le CEF dans le cadre du SCAC et du PADSE et ont conservé quelques conseillers qui pérennisent la démarche.

* Objectif de l’articulation

La participation de la FUPRO dans la gouvernance du dispositif de conseil apparaît comme un point essentiel d’une construction institutionnelle pérenne. Elle permettra : i) d’assurer une insertion de l’outil dans les réseaux socioprofessionnels, ii) de développer les activités opérationnelles qu’elle met en œuvre avec les CeRPA et le CeCPA et de viser une institutionnalisation de ces relations, iii) de mobiliser les leaders d’opinion autour de l’approche, iv) de légitimer les organisations paysannes comme interlocutrices fiables des autres acteurs de la vie socioéconomique et v) de contribuer à une large diffusion de cette démarche d’appui aux producteurs agricoles.

* Dispositif de terrain

L’esprit qui gouverne les rapports avec la FUPRO repose sur le fait que le PADYP lui apporte un appui pour l’aider à fournir à ses membres, leurs besoins exprimés en termes de renforcement de capacités. Ces relations feront l’objet d’un accord de partenariat (PADYP-FUPRO) approuvé par le MAEP après avis de non objection de l’AFD.

Les URP du Mono-Couffo et de l’Ouémé-Plateau mettront directement en œuvre le dispositif CEF dans leurs zones d’intervention respectives avec l’appui de la FUPRO.

Les autres localités seront prises en charge par des prestataires CEF, recrutés sur appel d’offres. Toutefois, eu égard à la couverture territoriale de la FUPRO, des suivis seront organisés par cette fédération en lien avec les autres URP qui accueillent le CEF. Il est envisagé à cet effet, la signature de contrats d’objectifs destinés à définir les obligations de ces prestations avec ces URP. Ces obligations porteront sur les niveaux d’implication des URP et de la FUPRO dans la gouvernance du CEF et les obligations pour les prestataires, de faciliter le suivi de leurs prestations par ces OP ainsi que le compte à leur rendre périodiquement.

Il découle de ce qui précède que le pilotage du dispositif par les URP des zones Mono-Couffo et Ouémé-Plateau comprend la gestion des conseillers et des animateurs relais ainsi que celle du personnel d’appui et la gestion des contrats avec des prestataires privés appelés en soutien à ce dispositif. Le recrutement des conseillers CEF s’effectuera suivant les modalités ci-après : (i) la passation d’un accord de partenariat CELCOR-FUPRO (URP Mono-Couffo et Ouémé-Plateau), (ii) le recrutement par appel à candidature conjoint lancé par la CELCOR et chacune des URP concernées, (iii) la sélection des conseillers, (iv) la passation des contrats de travail conseiller-URP.

En dehors de ces zones d’intervention directe des URP/FUPRO (Mono-Couffo et Ouémé-Plateau), les conseillers et animateurs relais demeurent sous la responsabilité directe des prestataires privés qui seront recrutés par voie d’appel d’offres. Cependant, en raison du statut national de la FUPRO et de son implication dans la pérennisation, elle sera cosignataire des contrats d’objectifs à passer entre ces prestataires et les URP concernées.

Les autres OP impliquées dans la mise en œuvre du programme, notamment celle de la Composante Conseil de Gestion aux OP (OP coton, RéPAB, CRM-MC plus particulièrement) désigneront un répondant CEF qui sera impliqué dans le suivi des activités en collaboration avec la FUPRO et la CELCOR.

Par ailleurs, toutes les OP de base des localités d’intervention, et implicitement leur réseau d’appartenance, seront sensibilisés à l’intérêt d’encourager l’adhésion volontaire de leurs membres à la démarche CEF. Des réunions villageoises périodiques auxquelles seront invités des représentants de toute la communauté, notamment ceux de ces OP, seront organisées pour restituer les effets et impacts ressentis par les adhérents.

L’implication de ces différentes OP dans le dispositif de pérennisation du CEF sera étudiée plus profondément à mi-parcours en prenant en compte l’intérêt qu’elles auront manifesté, l’évolution du contexte institutionnel et leurs capacités financières.

**Collaboration avec les autres institutions**

* Les CeRPA et la DICAF

Ces centres utilisent des Conseillers de Gestion aux Exploitations Agricoles (CGEA) ainsi que des Techniciens Spécialisés en Inspection et en Education Coopérative (TSIEC).

Les premiers ont le niveau contrôleur de développement rural (Bac agricole) et les seconds sont des ingénieurs agronomes. Le PADYP envisage de développer à leur endroit des démarches consistant en la :

* mise à disposition des documents méthodologiques et techniques qui serviront de supports de formation pour ces agents ;
* formation de formateurs au sein des TSIEC ;
* participation des conseillers (CGEA et PADYP) à certaines sessions de formation visant à mutualiser les formations des conseillers par un processus de participation réciproque aux sessions de formation et de restitution sur des thèmes jugés pertinents par le programme ou ces centres.

En fonction des premiers résultats de cette collaboration qui sera formalisée par des accords de partenariat passés entre le PADYP et les CeRPA, l’appui du programme sera éventuellement renforcé par l’organisation de sessions de formation spécifiques pour ces agents.

Par ailleurs, le DICAF, membre du Comité de Pilotage (CP) et Président du Comité Technique (CT) sera plus particulièrement impliqué dans le suivi du CEF. Le CT sera également un cadre d’examen des acquis du CEF en vue de renouer avec les pratiques en cours. Il pourrait être envisagé par les autorités compétentes, peut-être plus particulièrement la Direction du Conseil Agricole et de la Formation opérationnelle, d’instaurer des cadres de concertation conseil agricole/CEF aux niveaux national et régional en lien avec les CeRPA, les autres directions et projets ou programmes concernés (dont le PADYP) ainsi que des représentants de producteurs et d’autres personnes ressources qui disposent d’une expérience en CEF. Ces cadres seraient des lieux privilégiés pour i) instaurer un esprit de partenariat entre les différents acteurs du conseil aux exploitations agricoles, ii) développer des synergies et éviter les doublons entre les actions conduites en envisageant la mise en commun d’outils harmonisés et iii) enrichir réciproquement les réflexions des acteurs et partenaires. De tels cadres auraient l’avantage de désamorcer d’éventuels conflits entre les agents d’exécution sur le terrain.

**Introduction de l’enseignement du CEF dans les curricula de formation des élèves (Lycées agricoles LAMS et d’Adja-Ouèrè) et étudiants (FSA/UAC et FA/UNIPAR)**

Trois (03) principales raisons justifient l’introduction du CEF dans les ordres d’enseignement agricole :

* initier chez ces futurs acteurs de la recherche et du développement agricoles une vision rénovée[[5]](#footnote-5) de l’appui aux producteurs et de ce que pouvait être leur rôle dans ce processus. Leurs prestations devraient s’inscrire dans une logique d’échange, de dialogue et de partenariat avec les producteurs qui sont confrontés à un certain nombre d’insécurités (insécurité foncière, dérèglements, instabilité institutionnelle, changements climatiques, etc.) et d’autres difficultés dont celles liées aux effets négatifs de la mondialisation et de la globalisation ;
* former une masse critique de ressources humaines qui est l’une des conditions indispensables à la pérennisation, à la diffusion et à la généralisation de la démarche ;
* fournir des débouchés à ces jeunes diplômés au niveau national ainsi qu’à l’étranger. Les besoins nationaux actuels sont de l’ordre de 2 000 conseillers si toutes les exploitations devaient être touchées.

Par une action pilote, le PADYP va apporter son appui aux lycées agricoles de Sékou et d’Adja-Ouèrè. Ces deux Lycées ont manifesté un fort intérêt et sont prédisposés à introduire à titre expérimental le CEF dans le curriculum de formation de leurs élèves. Après acceptation par le Ministère de l’Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle, la Direction de l’Inspection et de la Pédagogie, le PADYP et ces établissements vont s’attacher les services de pédagogues en la matière qui élaboreront les modules de formation.

Par ailleurs, les actions de sensibilisation à l’intérêt de la démarche seront poursuivies dans les autres lycées agricoles et les facultés d’agronomie avec l’objectif d’introduire cette démarche dans leurs curricula de formation en prenant en compte les acquis avec les deux lycées.

**Les MAFAR et autres centres de formation agricoles privés**

Les Maisons de Formation Agricole et Rurale, au nombre de quatre[[6]](#footnote-6) au Bénin, souhaitent bénéficier de la mise en œuvre du PADYP pour renforcer les capacités techniques et de gestion de leurs membres qui sont composés de producteurs.

Les premiers échanges à cet effet, ont abouti à la proposition, de former, là où cela est possible, des membres désignés par eux. Dans un premier temps, ces producteurs, membres des MAFAR, pourront prendre part aux formations et/ou visites d’échanges et interviendraient comme relais auprès de leurs pairs des Maisons sus citées pour dupliquer les formations. Les membres des MAFAR pourront ainsi constituer un vivier d’animateurs relais potentiels.

En fonction des premiers résultats de cette collaboration, l’appui du PADYP pourra éventuellement être renforcé par l’organisation de sessions de formation spécifiques à ce public. Il est proposé de mettre à disposition des MAFAR les modules de formations qui auront été développés pour les lycées en les adaptant à ce public et en utilisant éventuellement les professeurs des lycées comme intervenants ponctuels.

Les autres centres de formation professionnelle à caractère agricole (Centre Songhaï, Gaza formation, UCAO, etc.) seront eux aussi approchés par la CELCOR pour envisager l’introduction du CEF dans leur curricula de formations avec des dispositions similaires.

Des protocoles de partenariat (PADYP-Centres de formation concernés) consacreront cette coopération.

**Les Centres de Promotion rurale (CPR)**

Les ex-CARDER ont mis en place depuis le milieu des années 80, des Centres de Promotion Rurale destinés à former des jeunes gens et des jeunes filles déscolarisés et qui choisissent de s’engager dans les activités agricoles et rurales.

Il en existe une quinzaine dont cinq dédiés aux jeunes filles.

Le programme de formation qui se déroule en régime d’internat s’étend sur une campagne agricole et comporte les matières classiques du secteur à savoir :

* la production végétale (cultures vivrières, celles de rente, etc.) ;
* la production animale (élevage de petits ruminants, aulacaudiculture, aviculture, héliciculture, etc.) ;
* les activités de transformation ; (tous les dérivés du manioc, du lait, etc.) ;
* les activités artisanales (vannerie, tissage, construction des bâtiments destinés aux animaux, etc.).

La gestion est pratiquement absente du programme qui revêt un caractère essentiellement technique. Il en ressort que, pour de futurs chefs d’exploitation, le CEF revêt une importance particulière.

C’est pourquoi le PADYP propose d’apporter un appui à ces centres, en adoptant une approche similaire à celle développée avec les MAFAR et les autres centres de formation agricole à caractère privé.

* + - 1. Pérennisation par les acteurs

L’objectif de la pérennisation par les acteurs est triple : i) éviter la perte des ressources humaines qui auront été formées dans le cadre du PADYP (elles sont rapidement recrutées par d’autres structures ou projets pour d’autres thématiques parfois sans rapport avec le CEF), ii) assurer la formation professionnelle continue des conseillers et le cas échéant, des agents des structures étatiques impliqués dans le CEF et iii) assurer une reconnaissance professionnelle du métier de conseiller.

La stratégie du PADYP pour atteindre ces objectifs consistera à :

* développer et mettre en œuvre des modules de formation (formation initiale et continue) adaptés aux différents niveaux du dispositif (Gestionnaires, Evaluateurs, Chargés de programme, Conseillers et Animateurs Relais) en lien avec les institutions locales (les Etablissements de formation agricole[[7]](#footnote-7), la Direction de l’Inspection du Ministère en charge de la formation professionnelle, la DICAF, etc.). Cette offre de formation pourrait être contractualisée avec des structures ayant de l’expertise reconnue dans ces domaines (l’Institut des Régions Chaudes : IRC ou le Centre International pour la Recherche Agricole et le Développement : CIRAD). Ces deux institutions organisent depuis plusieurs années à Montpellier une session annuelle sur le CEF. L’expérience d’insertion du CdG/CEF dans les cycles de formation de la Faculté d’Agronomie et des Sciences Agricoles de Dschang-Cameroun pourra être valorisée par le PADYP (Legile A et *al)*;
* appuyer la mise en place d’un réseau ou d’une association des conseillers reconnue par les organisations des producteurs, les structures étatiques et les autres acteurs qui interviennent en appui au développement rural ;
* participer activement aux cadres de concertation du conseil agricole/CEF qui pourraient être mis en place par les autorités compétentes.
	+ - 1. Pérennisation Financière

La contribution des bénéficiaires reflète l’intérêt réel des adhérents à la démarche CEF, favorise une meilleure réactivité des conseillers aux demandes paysannes, contribue à l’appropriation du dispositif par les OP et leurs membres adhérents et garantit ainsi une certaine pérennisation.

Si l’on peut imaginer plusieurs modalités à la participation des adhérents CEF au financement du dispositif de conseil, la plus immédiate est constituée par une contribution matérielle (financière) au défraiement de leur interlocuteur directement chargé de les accompagner dans la démarche, à savoir les animateurs relais (AR). Cet acteur, endogène, bénéficie de la confiance des autres adhérents qui l’ont coopté et se contentera probablement de diverses formes de défraiement selon les possibilités de financement que les adhérents CEF pourront mettre à sa disposition. En effet, les adhérents peuvent se montrer réticents à rémunérer un conseiller dont le statut présente le double inconvénient d’être « loin » d’eux, car salarié d’un prestataire ou d’une faîtière et de coûter beaucoup plus cher que l’animateur relais qui est et demeure l’un des leurs.

Il apparaît donc que la solution consistant pour les adhérents à cotiser selon des modalités à définir (par exemple à l’occasion de chaque réunion mensuelle du GFC organisée par l’AR ou le conseiller CEF) soit la solution la plus réaliste. Un tel système présente par ailleurs plusieurs avantages :

* l’adhérent CEF prend conscience du prix d’un service rendu, tel qu’un conseil technique ou une aide à la décision au niveau de son exploitation ;
* dans la mesure où il prend en charge le coût, même partiellement, de l’intervention de l’AR, l’adhérent peut également être plus exigeant en termes de qualité de la prestation fournie. Il aura ainsi une attitude plus participative concernant le type de formation ou d’appui sollicité et il s’impliquera dans l‘évolution et l’amélioration de la démarche ;
* l’AR sera incité à améliorer la qualité de ses prestations, garantie d’une contribution élevée des adhérents (nombre de contributeurs effectifs et/ou montant par adhérent). Il s’efforcera ainsi de mieux comprendre les préoccupations de ses pairs et recherchera des solutions adaptées à leurs besoins.

Afin de garantir la mise en place d’un système de rémunération de l’AR efficient et transparent, le GFC pourra désigner en son sein un responsable ou une équipe en charge de cette question, qui proposera des modalités de gestion et rendra compte aux adhérents.

L’expérience du PADSE montre que le montant des contributions à attendre des adhérents CEF demeure relativement faible et ne permet pas de couvrir l’intégralité du coût d’un AR. Dans le tableau ci-dessous, est estimé le montant total des contributions des adhérents CEF, basé sur une cotisation mensuelle progressive de 200 FCFA / mois et par adhérent en année 2 et 400 FCFA en année 3 (l’adhérent ne contribuant pas en année 1, période de mise en place des AR et d’appropriation de la démarche).

**Tableau 1 : Prévisions des contributions financières des adhérents**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Année | Adhérents PADYP | Montant total prévisionnel contribution en FCFA |
| Effectif | Contributions mensuelle / adhérent (FCFA) |
| Année 2 | 18 000 | 200 | 34 560 000 |
| Année 3 | 18 000 | 400 | 69 120 000 |
| TOTAL  | 103 680 000 |

Par ailleurs, la stratégie du programme pour la pérennisation financière consiste à :

* articuler le CEF avec la FUPRO. Cette faîtière a des expériences de mobilisation des financements externes et pourra poursuivre les activités du CEF au terme du programme. Ces ressources peuvent être mobilisées au niveau des communes grâce aux actions de lobbying[[8]](#footnote-8) comme ce fut le cas au cours du programme OSCAR/UE.
* renforcer les capacités des adhérents sur les filières porteuses. Il s’agit entre autres de promouvoir des services communs tels que la commercialisation groupée et l’approvisionnement en intrants. Quelques expériences sont développées par les adhérents CEF et certaines OP à savoir :
* la fourniture de grains de soja à la Société des Huileries du Bénin (SHB) par les adhérents CEF de Djidja ;
* la fourniture, par des adhérents CEF, en raison de leur fiabilité, de grandes quantités de maïs pour la fabrication de provende a été envisagée lors de récents contacts établis à l’initiative de la Société Agrisatch qui est un important aviculteur industriel.
* la commercialisation groupée du soja par l’Union Communale des Producteurs (UCP) de Zogbodomey ;
* la commercialisation groupée des noix de cajou par les Unions Régionales des Producteurs d’Anacarde du Zou-Collines (URPA-ZC) et de l’Atacora-Donga (URPA-AD). Ces systèmes collectifs de mise en marché permettent facilement de convenir des prélèvements à la source et facilitent la contribution, même partielle, des adhérents aux coûts du CEF ;
* l’approvisionnement en intrants par les Unions Régionales du Mono-Couffo et de l’Ouémé-Plateau.
* appuyer le développement des activités génératrices de revenus (élevage, artisanat, etc.) ;
* capitaliser et valoriser l’expérience de la Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD) en Guinée Conakry qui a utilisé le CEF pour redynamiser son système d’appui aux producteurs et qui bénéficie entre autres, des ressources humaines détachées de la fonction publique.

De plus, les adhérents CEF sont souvent sollicités pour faire partie des organes de décision des OP en raison de leurs capacités à mieux rationnaliser leurs décisions. De ce fait, les membres des OP bénéficient des acquis du CEF qui contribuent à une meilleure gestion de ces organisations en termes de transparence et de crédibilité. C’est ainsi qu’au terme de l’ex-PADSE, les adhérents contribuaient aux argumentaires de négociation des prix d’achat du coton aux producteurs en présentant le coût de production ou encore les marges après remboursement des intrants (MARI). Il s’ensuit qu’une contribution financière des OP se trouve largement justifiée.

Une étude sera conduite au cours du programme pour déterminer quelles pourraient être, les sources de la contribution financière des OP à la mise en œuvre du CEF.

La mise en œuvre de cette mesure est de nature à garantir, dans la durée, la poursuite des activités du CEF à l’échéance du PADYP.

En dehors des contributions attendues des adhérents, leurs OP et l’Etat devraient y prendre toutes leurs parts. En effet, le CEF étant une des mesures d’appui et de renforcement de capacités des producteurs, il peut être considéré comme un service public à rendre aux populations rurales au même titre que l’école, la santé ou encore la sécurité. Des formes de contribution appropriées peuvent être suggérées, inspirées des expériences de la Côte d’Ivoire, du Cameroun ou encore de la Guinée Conakry où l’Etat à mis à la disposition des OP, des conseillers qui sont rémunérés par le budget national.

Par ailleurs le programme cherchera à impliquer les mairies dans le dispositif du CEF dans le but de la pérennisation. En effet, les communes inscrivent généralement dans leur Plan de Développement Communal (PDC) des lignes de renforcement de capacités de leurs producteurs. Elles pourraient contribuer au financement CEF/CdG-OP. Le cas échéant, les producteurs ainsi motivés et soutenus seraient plus enclins à s’acquitter des taxes communales les concernant.

1. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU CEF

La stratégie à utiliser pour la mise en œuvre de la démarche CEF consiste :

* au couplage alphabétisation-CEF ;
* au renforcement des capacités du dispositif de mise en œuvre des prestataires ;
* à la mobilisation d’un pool de compétences techniques.
	1. COUPLAGE ALPHABETISATION FONCTIONNELLE-CEF

Ce mode d’intervention est une nécessité pour une généralisation du CEF car la lecture, l’écriture et le calcul facilitent énormément la rationalisation des décisions. Cependant, l’alphabétisation ne sera pas une condition nécessaire à la mise en place de la démarche du PADYP de conseil à l’exploitation. Il est ainsi possible de mettre l’accent sur des thèmes très concrets tels que la satisfaction des besoins céréaliers ou encore les semis à bonne date. Le fait de ne pas être alphabétisé ne dispense pas du raisonnement, de savoir apprécier les volumes et les quantités en utilisant des normes traditionnelles.

Toutes les analyses sur l’ouverture du CEF à un nombre plus élevé de producteurs montrent que la prise en compte du public constitué de producteurs non alphabétisés s’avère incontournable et qui, par ailleurs, représentent la majorité des ruraux dont une bonne partie souhaite s’engager dans la démarche CEF. Ceci est d’autant plus nécessaire qu’il faut pouvoir atteindre une masse critique qui permettra à cette démarche d’avoir un impact significatif sur l’économie et les politiques agricoles.

Tout l’art de cette formation est d’établir les passerelles nécessaires pour faire acquérir à l’adhérent les rudiments de gestion écrite de son exploitation.

Les domaines d’application du CEF et de l’alphabétisation portent sur la lecture, l’écriture, le calcul et la gestion.

Pour des raisons d’efficacité, le PADYP se limitera aux langues nationales représentatives suivantes : le Fon, le Mina, le Yoruba, le Baatonou et le Dendi.

* + 1. Une méthodologie qui valorise les savoirs des adhérents

L’option proposée est celle de la pédagogie des textes (PdT). Elle est fondée sur un texte pertinent vis-à-vis des objectifs de la formation conçue avec la participation des adhérents qui tient compte de leurs prérequis. Elle comporte plusieurs étapes :

* point des connaissances des adhérents sur le thème ;
* formulation du premier texte  à partir des prérequis des adhérents ;
* questionnement du conseiller ou de l’AR sur les aspects pertinents afin de dépouiller le texte et orienter les adhérents à ressortir les connaissances qui sont les leurs ;
* écriture du texte par les adhérents.
	+ 1. Une valorisation des Maîtres alphabétiseurs (MA) locaux

Les conseillers et les AR seront formés en alphabétisation (langues nationales) et mettront en œuvre la pédagogie. Compte tenu de la complexité et de la spécificité de cette pédagogie, une personne ressource ou un cabinet spécialisé en alphabétisation fonctionnelle donnera un appui technique et méthodologique aux prestataires afin qu’ils puissent assurer la formation des conseillers et animateurs relais.

Dans les zones où le nombre d’AR est insuffisant, les formations pourront être assurées par les maîtres alphabétiseurs qui sont des producteurs formés par le biais des Programmes Nationaux d’Alphabétisation. Ils seront appuyés par les conseillers pour intégrer l’aspect fonctionnalité de l’alphabétisation des adhérents. Les MA qui sont volontaires pour acquérir et promouvoir la maîtrise des outils du CEF pourront jouer le rôle d’AR. A cet effet, ils suivront trois sessions de formation dont deux en CEF et une en alphabétisation fonctionnelle. La faiblesse au niveau des MA est qu’ils n’ont souvent pas de grandes compétences en animation. Une formation complémentaire en animation de base et en mobilisation sociale leur sera donnée. L’idéal est d’utiliser les MA au cas où ils seraient disponibles dans les nouvelles communes d’intervention en attendant de mettre en place le réseau des AR issus des premiers GFC.

* 1. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PRESTATAIRES

Pour accompagner efficacement les adhérents dont les besoins en conseil sont variés, diversifiés et évolutifs, le programme doit renforcer les capacités des prestataires notamment les chargés de programme, les conseillers et les AR. Le renforcement des capacités porte sur : i) la connaissance du milieu d’intervention ; ii) les techniques d’animation ; iii) le diagnostic et le fonctionnement des exploitations; iv) l’appropriation des outils de gestion et l’alphabétisation fonctionnelle ; v) la collecte des données et vi) l’utilisation des bases de données.

Le programme de formation des conseillers sera élaboré en concertation avec les prestataires ; il sera délivré et pris en charge par la CELCOR/PADYP. Ce programme pourrait être structuré comme suit :

**Tableau N°2 : Programme de formation prévue pour les conseillers CEF**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Session | Date | Thème | Formateurs | Durée des sessions (jours) |
| 1 | Mai 2010 | Généralités sur PADYP, démarche CEF, problématiques des zones d’intervention, relation CEF- CdG OP | CELCOR | 2 |
| Techniques d’animation | 2 |
| Approche globale des exploitations agricoles[[9]](#footnote-9) : diagnostic | 2 |
|  | Total | 6 |
| 2 | Juin 2010 | Approche globale des exploitations agricoles : diagnostic (synthèse de la mise en œuvre des outils par les conseillers après l’immersion, revue des difficultés rencontrées et approfondissement) | CELCOR | 2 |
| Généralités sur les filières agricoles (coton, ananas, maraîchage) | 1 |
| Catégories et utilisation des outils d’aide à la décision | 3 |
|  | Total | 6 |
| 3 | Octobre 2010 | Utilisation de la Base de Données CEF | CELCOR | 3 |
| Analyse et interprétation des résultats d’exploitation | 2 |
| Restitution individuelle et de groupe | 1 |
|  | Total | 6 |
| 4 | Février 2011 | Techniques d’animationUtilisation des outils d’aide à la décision | CELCOR | 3 |
| Itinéraires techniques des principales cultures (coton, ananas, maraîchage)Alphabétisation fonctionnelle | Experts externes \* | 3 |
|  | Total | 6 |
| 5 | Mai 2011 | Techniques d’animationUtilisation des outils d’aide à la décisionModalités d’utilisation du FDSS | CELCOR | 3 |
| Le crédit en milieu rural : accès et suiviFormations techniquesAlphabétisation fonctionnelle | Experts externes \* | 3 |
|  | **Total** | **6** |
| 6 | Mars 2012 | Techniques d’animationUtilisation des outils d’aide à la décision | CELCOR | 3 |
| Formations techniques | Experts externes \* | 3 |
|  | Total | 6 |
| 7 | Décembre 2012 | Bilan, capitalisation de l’intervention des Conseillers CEFActualisation, révision des outils d’aide à la décision | CELCOR | 6 |
| \* Nombre de jours prévus pour l’intervention des experts :  | TOTAL DURÉE | 42 jours |
| 83 bénéficiaires. Pour chaque formation, les Conseillers et les représentants des Prestataires seront répartis en 3 groupes.Sessions 4 à 6 : 9 HJ experts externes / groupeTotal : 9 HJ x 3 groupes = 27 HJ experts externes*(et 33 x 3 = 99 HJ experts CELCOR)* |  |  |

Ce programme de formation sera soutenu, prolongé et actualisé par l’élaboration des guides méthodologiques et outils d’intervention qui seront élaborés et mis à disposition des conseillers et des animateurs relais.

Chaque thème fera l’objet de notes techniques ou méthodologiques pour faciliter l’utilisation des guides pour les prestations des conseillers et, dans une certaine mesure, celles des animateurs relais.

Les besoins en formation des animateurs relais seront assurés par les conseillers. Certaines formations spécifiques qui dépassent les compétences du conseiller seront assurées en mobilisant le réseau des personnes ressources extérieures au dispositif.

Par ailleurs, il sera demandé aux prestataires d’organiser des ateliers et des visites d’échanges pour les conseillers et AR afin de mutualiser les expériences du dispositif qu’ils mettront en place. Lors de ces rencontres, les prestataires dispenseront, avec l’appui de la CELCOR, des formations complémentaires pour renforcer les capacités de leur équipe sur les thématiques qui poseraient des difficultés.

* 1. MOBILISATION D’UN POOL DE COMPETENCES TECHNIQUES

La mise à disposition des conseils n’est pas l’œuvre exclusive du conseiller. Dès que le conseiller constate, après diagnostic, qu’il ne dispose pas de compétences par rapport à une thématique donnée, il pourra faire recours à des expertises externes. Le programme constituera un répertoire de personnes ressources compétentes sur différentes thématiques qu’il mettra à la disposition des conseillers.

Lorsque les demandes seront conséquentes pour un thème spécifique qui n’est pris en compte par aucune des trois Composantes du Programme, la réponse pourra être apportée par l’organisation de sessions de formation en mobilisant le FDSS.

* 1. PRISE EN COMPTE DE L’ASPECT GENRE

La reconnaissance du rôle des femmes dans l’agriculture et la société rurale est essentielle pour le développement agricole et rural. Pour la promotion socioéconomique des femmes et la valorisation de leur potentiel économique, il est important de reconnaitre leur rôle comme fondamental et de le soutenir.

Les rôles assignés à chacun des sexes ont trait à la répartition des responsabilités entre les hommes et les femmes. Cette répartition est conditionnée par des facteurs sociologiques, politiques, culturels, historiques, économiques et géographiques.

Au niveau du ménage, on distingue deux types de rôles assignés aux femmes, ce sont :

* le rôle productif : travail contre rémunération en espèces ou en nature, effectif ou potentiel, qui possède un usage ou une valeur d’échange intrinsèque.

Quand on considère les tâches productives généralement dévolues aux femmes, il y a lieu de citer les activités agricoles génératrices de revenus qu’elles conduisent pour leur propre compte. A cet effet, elles se voient affecter, proches des domiciles, les terres les plus pauvres qui nécessitent beaucoup d’apports d’amendements. Pour le reste, elle se charge d’aider son mari dans son champ sans que son intervention donne lieu à une évaluation en termes de coût.

* le rôle non rémunérateur : toutes les tâches domestiques nécessaires au maintien ou au développement du foyer sont essentiellement dévolues aux femmes.

Quels que soient les rôles concernés, l’appui à apporter aux femmes par le CEF sera de nature à valoriser leur présence en tant qu’agent économique à part entière.

Par ailleurs, le PADYP se doit d’accorder une attention particulière aux populations rurales les plus vulnérables, notamment les jeunes qui démarrent une exploitation agricole. L’application de la démarche CEF par ces populations contribuerait fortement à la viabilité économique de leur exploitation, à l’amélioration de leur condition d’existence et à la construction d’un projet à moyen et long terme.

C’est pourquoi les demandes d’adhésion féminines et celles émanant des groupes les plus vulnérables seront systématiquement recensées dans les zones d’intervention du PADYP en identifiant leurs problématiques spécifiques. Les coutumes locales vis-à-vis de ces populations seront elles aussi examinées afin d’envisager soit la mise en place de GFC particuliers pour ces adhérents avec un accent sur les conseils, méthodes et outils se rapportant directement à leurs centres d’intérêts, soit l’intégration de ces adhérents dans les autres GFC selon la formule qui paraitra la plus appropriée. Par ailleurs, concernant le recrutement des conseillers, il sera demandé aux prestataires de retenir la femme en cas d’égalité des scores entre un homme et une femme.

1. DISPOSITIF OPERATIONNEL

Le Conseil aux Exploitations agricoles Familiales est une nouvelle approche d’accompagnement dans le secteur agricole. La mise en place du dispositif opérationnel reposera sur les principes énumérés au chapitre 3 ci-dessus.

* 1. ACTEURS ET LEURS ROLES

La maîtrise d’ouvrage du PADYP est assurée par le MAEP et la maîtrise d’œuvre par SOFRECO. Cette dernière a mis en place une cellule de coordination, chargée de la mise en œuvre et de la gestion quotidienne du programme. Elle recrutera les prestataires qui mettront en place un réseau de conseillers et d’animateurs relais. Les principaux acteurs dans la mise en œuvre de la démarche CEF du PADYP seront :

* les prestataires de services et leur réseau de conseillers et d’animateurs relais ;
* les organisations de producteurs du réseau FUPRO et les autres OP;
* l’équipe de la CELCOR directement impliquée dans la composante ;
* les autres structures impliquées (DICAF, l’INRAB et autres acteurs techniques).
	+ 1. Prestataires de services, Conseillers CEF et Animateurs Relais
			1. Prestataires de services

Trois principaux types de « Prestataires de services » seront impliqués dans la mise en œuvre de la démarche CEF du PADYP :

* *les bureaux d’études ou ONG* : ils seront recrutés par Appel d’Offres. Ils constituent une équipe technique chargée de mettre en œuvre l’approche CEF par le biais des conseillers et des animateurs relais, chacun réparti dans son unité spatiale d’intervention (lot cf. tableau n°3 ci-dessous).
* Les prestataires sont chargés entre autres de : i) recruter les conseillers et identifier les AR, ii) susciter la création des GFC, iii) élaborer les plans d’actions, iv) assurer la formation initiale des AR, v) suivre et appuyer les conseillers et les AR, vi) mettre en œuvre le CEF au profit des adhérents, vii) appuyer les demandes de financement du FDSS.
* *la FUPRO* et ses démembrements : leur implication dans le dispositif dès le début des actions du programme relève du souci de pérenniser les acquis du PADYP. En effet, la FUPRO interviendra à travers ses démembrements régionaux (Unions Régionales de Producteurs : URP). Ces dernières seront impliquées dans la mise en œuvre et le suivi des activités de terrain par la signature de contrat d’objectif avec les prestataires privés intervenant sur leur territoire.

Les URP auront également en charge la gestion directe des conseillers et des AR. Dans ce cas, les URP auront les mêmes missions que les prestataires privés du PADYP. Elles passeront au besoin des contrats avec des consultants pour leur fournir des appuis méthodologiques nécessaires. Les OP du réseau FUPRO interviendront dans les zones où elles sont les mieux indiquées pour gérer le dispositif CEF. L’expérience montre que ce sont les URP de l’Ouémé/Plateau et du Mono/Couffo qui répondent à ces critères. La FUPRO recrutera directement les conseillers de ces deux zones d’intervention.

Ce dispositif initial pourra évoluer au cours du programme pour prendre en compte l’appropriation de la démarche par les OP concernées. Le PADYP pourra s’appuyer sur le renforcement des capacités des faitières qui sera apporté par les autres projets/programmes, notamment le PROCOTON et la FAFA, de façon concertée avec le PADYP pour transférer à ces OP plus de responsabilités dans la mise en œuvre et la pérennisation de la démarche CEF.

Les prestataires « court terme » sont des personnes physiques ou morales reconnues pour leurs compétences et professionnalisme sur une thématique donnée. La CELCOR devra, en lien avec la FUPRO et les prestataires « longue durée », constituer un répertoire actualisable de ces personnes pour permettre localement la fourniture d’appuis techniques à la demande des adhérents.

* + - 1. Conseillers CEF

Le dispositif opérationnel de terrain s’appuie sur les conseillers et les animateurs relais. Dans leur intervention, le rôle qu’ils doivent jouer est identique pour tous les types de prestataires (OP ou Prestataires privés).

**Le Conseiller, un intervenant de type nouveau**

Les conseillers constituent la cheville ouvrière du dispositif CEF. Dans le cadre du PADYP, ils seront recrutés par les prestataires de services qui en assurent la gestion. Ils devront justifier d’un niveau de Baccalauréat agricole de préférence ou de tout autre Baccalauréat scientifique. Ils interviendront au niveau d’une commune.

Pendant plusieurs décennies, l’appui au monde rural a été développé à travers des réseaux d’encadreurs présentant plusieurs profils (à caractère général, tel les agents polyvalents de vulgarisation, à caractère spécialisé comme les techniciens d’élevage, de conditionnement ou encore de la pisciculture, etc.). Leur mode d’intervention souffrait de plusieurs faiblesses dont notamment (i) la démarche « top-down », (ii) la non prise en compte des savoirs paysans, (iii) l’indifférenciation des besoins spécifiques des producteurs, etc.

Les évolutions du contexte institutionnel national et international, la mondialisation avec ses exigences ont conduit à concevoir d’autres types d’appuis au monde rural. Ils visent à responsabiliser d’avantage les producteurs, à mieux cibler leurs besoins et à prendre en compte leurs savoirs traditionnels.

Dans la pratique, il s’agit de passer d’un agent omniscient à un conseiller qui apporte des informations et un réseau de relations pour construire avec les savoirs paysans de nouvelles connaissances. Ce conseiller stimule et anime un processus de réflexion, accompagne la décision en facilitant l’expression des avantages, des inconvénients et des risques liés à chaque solution. Il s’agit d’initier une dynamique de co-apprentissage entre les producteurs et le conseiller (Cf. livret CEF de GRET-CIRAD, 2004).

Le conseiller à l’exploitation agricole familiale a une vision d’ensemble de l’exploitation agricole et intervient dans plusieurs domaines (gestion économique, stratégie et techniques de production). Par ailleurs, ses interventions s’inscrivent également dans une démarche qui prend en compte les aspects familiaux et environnementaux.

Des renforcements de capacité ou des formations complémentaires lui confèrent la capacité d’intervenir dans une exploitation agricole dont la gestion et le suivi demandent la connaissance de plusieurs domaines d’intervention. Il pourra également solliciter des compétences externes si cela s’avère nécessaire.

Le conseiller CEF doit posséder, entre autres, (i) une bonne connaissance du milieu, (ii) une grande capacité d’écoute et (iii) un bon esprit d’analyse, d’interprétation et de synthèse. Il doit aussi être disponible, bon observateur, humble, discret et intègre.

**Rôle d’un Conseiller CEF**

Dans la mise en œuvre du CEF, le conseiller CEF a un rôle multiple. Il aura directement en charge deux GFC d’au moins une trentaine d’adhérents chacun. Il a par ailleurs également en charge l’appui et le suivi de 7 animateurs relais. Ces ratios pourraient être modifiés en fonction des contextes locaux et des avancées du programme en considérant plus particulièrement les parts relatives des activités formations/conseils.

L’accompagnement des adhérents de ses deux GFC lui permet d’être directement en contact avec les réalités et le vécu des AR. Il pourra alors en tirer des leçons pour mieux exercer sa fonction, en adaptant de façon efficiente les formations et les appuis aux AR. Il pourra ainsi contribuer à l’amélioration de la mise en œuvre de la démarche CEF.

Les domaines d’activité du conseiller sont les suivants :

* Appui à la maîtrise des outils de gestion et d’aide à la décision

Il s’agira pour le conseiller d’amener les adhérents à tenir eux-mêmes leurs outils de gestion ou à maîtriser les bases de la gestion (même oralement). A ce titre, il devra :

* sensibiliser les producteurs et constituer les GFC à l’aide d’un guide établi à cet effet ;
* animer les sessions de formation et de recyclage au profit des producteurs sur le contenu et l’utilisation des outils de gestion ;
* réaliser les suivis à l’enregistrement des données dans les cahiers de gestion ;
* apporter des conseils par rapport à l’enregistrement des données (pour les adhérents des GFC/al, GFC/og et GFC/rc) ;
* aider les adhérents à réaliser la synthèse des données enregistrées (constitution d’agrégats) ;
* contribuer à la mise au point des outils en langues nationales et à leur amélioration.
* Conseils fondés sur l’analyse des résultats de gestion des adhérents

Le traitement, l’analyse et l’interprétation des résultats de gestion font appel au professionnalisme du conseiller qui devra, entre autres :

* restituer (individuellement ou en groupe) les résultats de gestion aux adhérents ;
* partager avec eux les analyses et interprétations effectuées ainsi que les conseils y afférents ;
* analyser les écarts, par le suivi du plan de campagne, dans la réalisation des activités des adhérents suivis.
* Conseils fondés sur l’appui technique aux adhérents

L’appui technique est réalisé soit par le biais des visites/échanges (sur une station de recherche, une exploitation agricole, des producteurs de référence, etc.), soit par des formations techniques.

Pour les visites/échanges, le conseiller, en lien avec sa hiérarchie ou d’autres conseillers, devra identifier et recenser des thématiques pertinentes qui intéressent plusieurs adhérents, organiser et/ou exécuter les visites d’exploitation.

En ce qui concerne les formations techniques, le conseiller s’appuiera sur la base de données des références techniques et des référentiels technico-économiques existants.

Par ailleurs, il devra :

* rechercher des informations complémentaires, liées à la vie d’une exploitation agricole. A cet effet, il exploitera le répertoire des personnes ressources pour en solliciter le concours en vue de satisfaire les différentes demandes des adhérents ;
* organiser des séances d’échange ou de formations techniques au profit des adhérents. Il exécute les formations soit directement, soit par le biais d’une intervention extérieure lorsqu’il ne dispose pas des connaissances techniques suffisantes.
* Capitalisation des données de gestion collectées

Pour favoriser une analyse des données, en considérant les exploitations agricoles dans leur ensemble, le conseiller est appelé à sauvegarder et à sécuriser les informations collectées et les résultats de gestion déterminés. Les données assemblées serviront à enrichir des référentiels que les conseillers pourront utiliser lors des appuis/conseils.

* Supervision et appuis aux Animateurs Relais (AR)

Le conseiller est chargé de former et de suivre de façon régulière les AR dans leur rôle d’accompagnement des adhérents.

Il devra superviser les activités des AR, identifier ou recenser les difficultés qu’ils rencontrent et apporter des solutions pertinentes.

De plus, le conseiller devra (i) capitaliser les données collectées par les AR, (ii) analyser ces données et (iii) restituer les premières conclusions aux AR afin de leur permettre un meilleur accompagnement de leur GFC.

* Programmation des activités et élaboration des rapports d’activités

Le conseiller, pour l’exécution et le suivi de ses activités devra :

* élaborer périodiquement des programmes d’activités ;
* présenter les rapports d’activités correspondants.
	+ - 1. Les Animateurs Relais

**Généralités**

Un animateur relais est un producteur, adhérant à la démarche CEF, volontaire et motivé pour accompagner d’autres producteurs. Il dispose des capacités nécessaires pour intervenir sur certaines thématiques. Il doit être reconnu et accepté par ses pairs ainsi que par l’OP à laquelle il serait affilié.

Par ailleurs, il est souhaitable qu’il maîtrise la langue du milieu (lecture, écriture et calcul).

Le recours à l’AR se justifie par les considérations ci-après :

* implication des bénéficiaires dans la gouvernance du CEF ;
* démultiplication et diffusion de la démarche à un nombre élevé de producteurs ;
* diminution du coût du dispositif ;
* appropriation et pérennisation de la démarche, en raison de la proximité de l’AR par rapport aux autres des adhérents.

**Conditions d’intervention de l’AR**

Sous la supervision du conseiller, l’AR intervient auprès d’un GFC, celui-ci n’étant pas directement accompagné par le conseiller.

Les tâches qui leur sont confiées peuvent varier d’un AR à un autre, en lien avec la diversité des situations (motivation, dynamisme technicité et niveau d’appropriation par l’AR).

L’AR n’est ni un fonctionnaire, ni un employé du prestataire. Par conséquent, le défraiement qu’il perçoit représente plutôt une prime compensant le temps consacré à l’accompagnement des autres adhérents CEF.

**Rôles d’un Animateur Relais**

L’intervention de l’AR concerne les domaines ci-après :

* Appui à la maîtrise des outils de gestionet d’aide à la décision

C’est l’une des activités principales de l’AR. De la sensibilisation jusqu’à l’enregistrement des données, il devra :

* sensibiliser les producteurs et assister le conseiller à la constitution et à la mise en place du GFC[[10]](#footnote-10) ;
* participer à l’animation des sessions de formation et de recyclage au profit des producteurs sur le contenu et l’utilisation de certains outils simples de gestion ;
* suivre l’enregistrement des données ;
* aider les adhérents de son GFC (individuellement ou en séance collective) à réaliser la synthèse de leurs données enregistrées ;
* aider le conseiller à la mise au point des outils en langues nationales.
* Capitalisation des données de gestion collectées

L’AR n’a ici qu’un rôle mineur à jouer. De façon pratique, il aura à :

* collecter et transmettre au conseiller les fiches de synthèse des données remplies par les adhérents ;
* utiliser les résultats calculés par le conseiller et les confronter à ceux obtenus par les adhérents eux-mêmes, avant la tenue des séances de restitution et d’analyse conduite par le conseiller.
* Programmation et élaboration des rapports d’activités

En lien avec les membres de son GFC, l’AR élabore un programme et un rapport de ses activités qu’il transmet au conseiller.

* + - 1. Responsabilités de l’AR et du Conseiller

**Relation entre l’AR et le Conseiller**

L’AR et le conseiller doivent établir des rapports sains de collaboration. Ils exerceront leurs activités dans un climat de confiance réciproque.

**Les obligations de l’AR vis-à-vis du Conseiller**

Elles peuvent s’énumérer comme suit :

* communiquer, à périodicité convenue, toutes les informations pertinentes au conseiller ;
* relayer les informations reçues du conseiller aux adhérents ;
* remonter les préoccupations des adhérents au conseiller ;
* préparer la tenue des formations et des restitutions ;
* transmettre au conseiller son programme de travail.

**Les obligations du Conseiller vis-à-vis des AR**

Elles sont les suivantes :

* communiquer aux AR les informations reçues de sa hiérarchie ;
* informer les AR des réunions les concernant ;
* fournir aux AR tous les supports pédagogiques et le matériel didactique ;
* organiser des séances de recyclage périodique au profit des AR ;
* valider le programme de travail des AR.

Eu égard à ce qui précède, le tableau ci-dessous indique la comparaison des rôles respectifs des conseillers et des AR.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Catégorie d'activités** | **Activités à exécuter** | **Niveau d'implication** |
| **Conseiller** | **A.R.** |
| Appui à la maîtrise des outils de gestion et d’aide à la décision  | Sensibilisation des producteurs  | +++ | ++ |
| Constitution et mise en place des GFC | +++ | + |
| Animation des sessions de formation et de recyclage | +++ | +++ |
| Réalisation des suivis d’enregistrement des données | +++ | +++ |
| Conseils par rapport à l’enregistrement des données | +++ | +++ |
| Appui à la réalisation de la synthèse des données | +++ | + |
| Contribution à la mise au point des outils en langues nationales | +++ | +++ |
| Conseils fondés sur l’analyse des résultats de gestion  | Traitement, analyse et interprétation des données | +++ | - |
| Restitution collective (GFC) des résultats de gestion aux adhérents | +++ | + |
| Restitution individuelle des résultats de gestion aux adhérents | +++ | + |
| Conseils fondés sur l’appui technique | Organisation des visites/échanges | +++ | ++ |
| Organisation des formations techniques | +++ | ++ |
| Exécution des visites/échanges | +++ | + |
| Exécution des formations techniques | +++ | + |
| Capitalisation des données de gestion  | Suivi du remplissage des fiches de collecte par les adhérents | +++ | +++ |
| Collecte des fiches de synthèse des données remplies par les adhérents | +++ | ++ |
| Supervision et appuis aux Animateurs Relais  | Renforcement de capacité des AR (outils, techniques de production, etc.) | +++ | - |
| Programmation et élaboration des rapports d’activités | Programmation des activités | +++ | + |
| Élaboration des rapports d’activités | +++ | + |
| Légende : |  |  |  |
| - : pas d'implication |  |  |
| + : faible implication |  |  |
| ++ : implication moyenne |  |  |
| +++ : forte implication |  |  |

* + 1. La CELCOR

Elle assurera le pilotage de la composante. A cet effet, elle sera chargée de : i) proposer des projets de programmes d’activités et de budgets annuels ; ii) développer des réflexions sur les évolutions et avancées possibles du CEF ; iii) gérer les contrats des prestataires et autres acteurs techniques ; iv) suivre et contrôler les activités des prestataires suivant leurs cahiers de charges ; v) coordonner les missions d’études et d’appui ; vi) se conformer aux décisions du Comité de Pilotage qui lui seront formellement indiquées.

La CELCOR est également en charge du Suivi-Evaluation de la composante CEF, des contacts avec le MAEP dans le cadre de cette composante ainsi que des aspects recherche-développement.

La CELCOR est une force de propositions en termes d’anticipation sur les évolutions du CEF, de lobbying, d’innovations et de la durabilité de la démarche.

* + 1. Autres acteurs impliqués

Il s’agit des structures et autres acteurs techniques tels que i) les membres du Comité de Pilotage, ii) les structures de recherche (INRAB, CRA-CF etc.) et iii) les autres projets et programmes.

Les membres du Comité de Pilotage, sur la base des propositions des membres du Comité Technique, apprécient et prennent des décisions stratégiques allant dans le sens des grandes orientations du programme.

La DICAF en dehors de sa représentation dans le Comité de Pilotage, sera membre de la commission ad’ hoc de sélection des prestataires privés CEF. Elle sera également approchée lors d’une éventuelle définition de stratégie de renforcement de capacité des Conseillers de Gestion des Exploitations Agricoles (CGEA) recrutés par le MAEP et mis à la disposition des CeRPA (cf. § 4.3.3.1 ci-dessus).

Les structures de recherche (FSA, IITA, INRAB et ses démembrements) seront fortement impliquées dans la mise en œuvre des protocoles de recherche sur des thématiques formulées par les adhérents. A cet effet, des contrats seront passés pour conduire ces protocoles de recherche.

* 1. MISE EN PLACE DES CONSEILLERS ET DES ANIMATEURS RELAIS

Le découpage de la zone de couverture de la composante CEF du PADYP se présente en sept lots. Chaque lot constitue une unité spatiale d’intervention. Compte tenu de ce qui précède, sur les sept lots identifiés, deux seront gérés par la FUPRO (le lot 5 par l’URP Mono-Couffo et le lot 6 par l’URP Ouémé-Plateau) et les cinq autres seront mis en concurrence pour être gérés par des ONG ou des bureaux locaux d’études. Cependant un prestataire ne peut être adjudicataire de plus de deux lots.

Le programme interviendra dans une quarantaine de communes réparties dans 11 départements et impliquera à terme 75 conseillers CEF et 525 animateurs relais qui accompagneront 18 000 adhérents.

Chaque conseiller accompagnera 240 adhérents dont environ 60 en direct (2 à 3 GFC selon l’homogénéité des attentes) et 180 avec l’appui de 7 animateurs relais à raison d’un GFC de 25 à 30 adhérents par animateur relais.

Le PADYP envisage de recruter, en une seule fois, les 75 conseillers CEF, sous réserve des capacités de chaque prestataire à fournir un service de qualité. Ces conseillers accompagneront les 18 000 adhérents avec l’appui de 525 animateurs relais.

Les détails de mise en place sont présentés dans le tableau n°5 ci-dessous.

**Tableau n°3 : Mise en place du dispositif de terrain**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | Département | Nombre de communes | Communes | Affection des Conseillers | Adhérents à recruter | Lot N° |
| 1 | Alibori  | 6 | Banikoara | 4 | 960 | 1 |
| Kandi | 3 | 720 |
| Gogounou | 3 | 720 |
| Sègbana | 2 | 480 |
| Karimama | 1 | 240 |
| Malanville | 1 | 240 |
| *Sous-total 01* | *14* | *3 360* |
| 2 | Borgou  | 5 | Sinendé | 2 | 480 | 2 |
| Bembèrèkè | 2 | 480 |
| Kalalé | 3 | 720 |
| Nikki  | 3 | 480 |
| N'Dali  | 2 | 480 |
| *Sous-total 02* | *12* | *2 880* |
| 3 | Atacora  | 3 | Kérou | 2 | 480 | 3 |
| Kouandé  | 2 | 480 |
| Péhunco | 2 | 480 |
| *Sous-total 03* | *6* | *720* |
| 4 | Collines | 4 | Ouèssè  | 2 | 480 | 4 |
| Dassa  | 3 | 720 |
| Glazoué | 2 | 480 |
| Bantè | 3 | 720 |
| *Sous-total 04* | *10* | *2 400* |
| 5 | Zou  | 3 | Djidja | 3 | 720 |
| Zagnanado | 1 | 240 |
| Zogbodomey | 2 | 480 |
| *Sous-total 05* | *6* | *1 440* |
| 6 | Couffo | 2 | Dogbo | 1 | 240 | 5 |
| Lalo | 1 | 240 |
| Sous-total 06 | 2 | 480 |
| 7 | Mono | 4 | Comè | 2 | 480 |
| Grand-Popo | 2 | 480 |
| Athiémé | 1 | 240 |
| Houéyogbé | 1 | 240 |
| ***Sous-total 07*** | ***6*** | ***1 440*** |
| 8 | Plateau | 2 | Kétou  | 1 | 240 | 6 |
| Sakété | 1 | 240 |
| Ifangni | 1 | 240 |
| ***Sous-total 08*** | ***3*** | ***720*** |
| 9 | Ouémé | 4 | Bonou | 2 | 480 |
| Adjohoun | 1 | 240 |
| Dangbo | 1 | 240 |
| Missérété | 1 | 240 |
| ***Sous-total 09*** | ***5*** | ***1 200*** |
| 10 | Atlantique | 7 | Toffo | 2 | 480 | 7 |
| Allada | 2 | 480 |
| Tori-Bossito | 2 | 480 |
| Kpomassè | 1 | 240 |
| Zê | 1 | 240 |
| Abomey-Calavi | 1 | 240 |
| Ouidah | 1 | 240 |
| ***Sous-total 10*** | ***10*** | ***2 400*** |
| 11 | Littoral | 1 | Cotonou | 1 | 240 |
| ***Sous-total 11*** | **1** | **240** |
| TOTAL | 42 |   | 75 | 18 000  |

1. CONCLUSION

L’élaboration et la présentation de la démarche CEF ci-dessus exposées sont marquées par des avancées significatives dont les plus importantes se présentent comme suit :

* le caractère participatif qui a conduit la CELCOR à recourir aux contributions des acteurs concernés à tous les niveaux ;
* le CEF proposé par le PADYP est un véritable processus d’appui aux producteurs concernés et, de ce fait, exclut toute approche « scolaire » ;
* la constitution de Groupes Focaux de Conseil est de nature à mieux répondre aux attentes diversifiées des adhérents ;
* le projet de programme de formation de base des conseillers revêt un caractère fondateur d’acteurs professionnellement compétents ;
* les mesures proposées pour la pérennisation aussi bien institutionnelles, humaines que financières sont susceptibles d’inscrire les acquis du CEF dans la durée ;
* les liaisons préconisées avec les institutionnels (MAEP, CeRPA, DICAF, Enseignements agricoles, etc.) sont de nature à contribuer à la rénovation du système national de vulgarisation agricole.
1. Faure et al (2004) : Conseil à l’exploitation familiale. Ce document a été exploité pour la rédaction du contexte et justification du document [↑](#footnote-ref-1)
2. Conseil à l’exploitation familiale, Guide Pratique, GRET-CIRAD 2002 [↑](#footnote-ref-2)
3. Gafsi M. et *al* (2007) : Exploitations agricoles familiales en Afriques de l’Ouest et du Centre. [↑](#footnote-ref-3)
4. ABeC : Association Béninoise des Cuniculteurs

ANAB : Association Nationale des Aviculteurs du Bénin

CCRB : Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin

ANAF : Association Nationale des Femmes Agricultrices de la FUPRO

ANM : Association Nationale des Mareyeurs et Mareyeuses du Bénin [↑](#footnote-ref-4)
5. Le Lycée Agricole de Médji de Sékou, lors de la rencontre avec le PADYP s’est montré favorable à l’introduction du CEF dans la formation du tronc commun des élèves en attendant de réfléchir à l’ouverture d’une filière « Gestion des entreprises agricoles » En effet, selon les responsables de ce Lycée, c’est un nouveau concept et une nouvelle démarche d’appui aux producteurs agricoles. [↑](#footnote-ref-5)
6. Il existe des MAFAR à SAN (Kandi) à Kilibo (Ouessè) à Abomey et à Kétou. [↑](#footnote-ref-6)
7. La Faculté des Sciences Agronomiques de l’Université d’Abomey -Calavi a manifesté sa volonté d’être impliquée dans cette offre de formation. [↑](#footnote-ref-7)
8. La FUPRO a mis en œuvre entre 2008-2009, un projet intitulé « Amélioration de la collaboration entre les OP, les Services agricoles et les Communes » dans 6 communes du Zou et des Collines. L’un des acquis dudit projet est que la plupart des Communes ont pris l’engagement d’inscrire dans leur budget chaque année une subvention à l’Union Communale des Producteurs de leur ressort territorial. Le Projet a été financé par le Programme OSCAR/UE. [↑](#footnote-ref-8)
9. Après la formation théorique, les Conseillers feront une immersion d’une semaine auprès des exploitations agricoles afin de tester la pertinence des outils qui y sont proposés. Les Conseillers seront suivis par la CELCOR. [↑](#footnote-ref-9)
10. Dans le cas des zones « ex PADSE » où interviendront des AR expérimentés, déjà identifiés [↑](#footnote-ref-10)